



Élections départementales des 22 et 29 mars 2015
Conférence de presse EELV 94 – 10 février 2015

Pour un Val-de-Marne écologiste et solidaire !

Site Internet : valdemarne.eelv.fr
Adresse mèl : valdemarne@eelv.fr

Préambule

Les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars. Après les attentats de Paris et le formidable élan d'union national qu'ils ont entraîné, nous devons reprendre nos actions citoyennes au service de la collectivité, conscients des enjeux de cet important rendez-vous démocratique. Dans un contexte institutionnel incertain et illisible, lié à la réforme du mode de scrutin et aux redécoupages des anciens cantons, il est difficile de croire à l'engouement des citoyennes et des citoyens. Pour autant, l'enjeu est d'importance.

Solidarités, environnement, éducation, culture, démocratie : les politiques publiques portées par le Conseil Général influent sur notre quotidien et notre cadre de vie, jouent un rôle important pour atténuer les effets de la crise profonde que nous connaissons depuis trop longtemps.

Pour sortir de ce marasme, les écologistes proposent d'**engager la transition vers un nouveau modèle de société, plus respectueux des hommes et de l'environnement, plus épanouissant et plus solidaire**. Cette transition doit s'enclencher à tous les niveaux et particulièrement, ici et maintenant, dans le Val-de-Marne, département qui sur cette question accuse un retard déjà trop important.

L'enjeu pour nous écologistes est de **rendre les politiques départementales plus écologiques**, c'est-à-dire de faire en sorte qu'elles prennent mieux en compte l'environnement, intègrent plus la démocratie comme facteur d'efficacité, et mènent les politiques sociales selon une vision plus globale de la société.

Sommaire

1 Activer la transition écologique des territoires	3
1.1 Économiser l'énergie et préserver le climat.....	3
1.2 Renforcer l'aménagement du territoire pour un département plus vert	3
1.3 Faire de l'eau un bien commun et un avenir en commun	4
1.4 Pour une mobilité respectueuse du climat et de l'environnement.....	4
2 Garantir l'égalité des chances au collège.....	6
3 Promouvoir des solidarités actives	7
4 Une politique de logement écologiste et solidaire	9
5 Les réponses écologiques à la crise économique.....	9
6 Plus d'autonomie, de responsabilités, de démocratie.....	10
7 Des réponses écologiques à la crise politique	11
8 Le droit à la culture.....	12

1 Activer la transition écologique des territoires

1.1 Économiser l'énergie et préserver le climat

La responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique ne fait plus de doute alors que la raréfaction des ressources énergétiques est largement engagée. Ces constats nous obligent à revoir notre mode de développement et à prendre des mesures qui construisent une alternative énergétique départementale au « tout pétrole ».

Pour une politique énergétique qui participe à la réduction des pollutions et construise une alternative aux énergies fossiles, les élu-es EELV agiront pour :

- 1) **Réduire la consommation d'énergie du patrimoine bâti géré par le Conseil général** : collèges, crèches, mais aussi dans les maisons de retraite et dans les logements. Mettre en œuvre les normes BBC devenues obligatoires dans les nouvelles constructions .
- 2) Encourager le **développement des énergies renouvelables**, la géothermie en tête, au moyen d'une maîtrise et d'une gestion publique.
- 3) Participer à l'**isolation thermique des bâtiments et des logements** pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire les charges.
- 4) Mettre au point une **éco-conditionnalité des aides départementales** pour favoriser les économies d'énergie dans le logement social.
- 5) Mettre l'accent sur la **prévention des déchets** pour s'engager résolument vers la fin progressive de l'incinération. Une action éducative doit être menée dans ce sens dans les collèges par une gestion écologique des déchets.
- 6) Préserver la vocation du site EDF de Vitry à fournir une **énergie de proximité** en mettant en place des centrales à cycle combiné à haute performance et à cogénération, couplées à des réseaux de chaleur géothermale conformément au scénario négawatt.
- 7) S'attaquer à la **réduction des pollutions industrielles et des risques technologiques** à l'échelle du département (sites SANOFI, plate-forme aéroportuaire, dépôts pétroliers, centrale thermique EDF, port de Bonneuil, etc.)

1.2 Renforcer l'aménagement du territoire pour un département plus vert

Fort d'un patrimoine naturel exceptionnel, notre département doit s'engager davantage dans un aménagement qui préserve cette richesse et valorise les services rendus par les biens communs que sont l'eau, la faune et la flore. Le but est de permettre à tous les Val-de-Marnais de vivre dans un territoire durable et agréable à vivre.

Pour l'aménagement du territoire Val-de-Marnais, les élu-es EELV agiront pour :

- 8) Préserver la **biodiversité** sur le territoire de notre département.

- 9) Faire prévaloir une **ambition d'exemplarité d'un aménagement durable dans l'opération d'intérêt national Seine Amont** : respect des équilibres écologiques et économiques, mixité des fonctions de logements et d'emplois, reconquête écologique des berges de Seine et respect de la qualité du milieu aquatique, exigence sur la qualité environnementale des constructions, recours à des ressources énergétiques renouvelables, etc.
- 10) Mener **une politique publique qui encourage l'agriculture périurbaine** et la préserve contre la pression foncière et l'étalement urbain avec, entre autres :
- ⌚ La mise en place d'une planification départementale en faveur de l'agriculture périurbaine.
 - ⌚ Dans ce sens, la plaine Montjean, en tant que poumon vert local, constitue un enjeu majeur que nous devons préserver de la pression immobilière.
 - ⌚ L'aide à l'organisation et à la structuration des filières départementales rattachées à l'agriculture périurbaine.
- 11) Favoriser l'émergence et la structuration d'une **filiale bois** au niveau départemental.

1.3 Faire de l'eau un bien commun et un avenir en commun

L'eau, cette ressource emblématique du Val-de-Marne, doit être l'élément le plus structurant de notre territoire alors que 37 des 47 communes sont bordées d'eau. Le festival de l'Oh ! est ainsi devenue une manifestation populaire d'éducation à l'eau. A l'heure où cette ressource fait l'objet d'une marchandisation accrue, il est urgent de la préserver et d'en faire un atout pour une meilleure qualité de vie dans le Val-de-Marne :

Pour l'eau dans le Val-de-Marne, les élu-es EELV agiront pour :

- 12) **Aménager la Seine et la Marne pour qualifier et valoriser nos villes** : les berges doivent être aménagées en lieu de vie permettant d'accueillir des activités de loisirs avec des pistes cyclables, des ballades, des activités de sports nautiques, de pêche, de fêtes populaires.
- 13) **Multiplier les passeurs de rives sur la Seine et sur la Marne** dans le cadre des éco activités liées à l'eau.
- 14) Participer à la dépollution des cours d'eaux par la **réalisation d'une station de dépollution des eaux pluviales**, considérée comme alternative au « tout station d'épuration ».
- 15) **Lutter contre les inondations** par la promotion de la perméabilisation des sols, la rétention des eaux de pluie à la parcelle, la culture du risque et la réduction de la vulnérabilités des établissements publics, économiques et des habitations.
- 16) Défendre le droit de chacun à une eau saine et bon marché, grâce à **des services publics dégagés de l'emprise des multinationales de l'eau**.

1.4 Pour une mobilité respectueuse du climat et de l'environnement

Les efforts du Conseil régional ont permis d'améliorer significativement les transports collectifs dans le Val de Marne, avec notamment la mise en place du Pass Navigo à tarif unique sur tout le réseau francilien. Malgré cela, de trop nombreux Val de Marnais sont encore obligés à avoir recours à la voiture. Malgré cela, la qualité de l'air que nous respirons est mauvaise, dans le Val-de-Marne comme dans toute l'Île-de-France, et cause de sérieux problèmes de santé (asthme, bronchiolite, maladies respiratoires et cardiovasculaires).

Il faut donc faire preuve d'un réel volontarisme politique et aller plus loin en reconsidérant complètement la mobilité dans notre département. Aussi, nous défendrons une alternative écologique qui fait la promotion d'une **mobilité douce, économe et peu polluante**.

Pour ce faire les élu-es EELV seront particulièrement actifs pour :

- 17) Agir au sein du syndicat des transports d'Ile-de-France pour :
 - **renforcer et créer des lignes de bus** irriguant notre département, avec priorité aux feux, et couloirs réservés
 - **améliorer significativement les conditions de transport sur les 5 RER** qui traversent le département
 - **prolonger la ligne de métro 1** jusqu'à Fontenay sous Bois **et la ligne 10** jusqu'à Ivry sur Seine

- 18) **Requalifier les routes départementales en boulevards urbains**, avec priorité pour les autobus, pistes cyclables et trottoirs pour les piétons, et accélérer la déviation de la RD 38 qui prévoit un pont qui permettrait aux camions de rejoindre directement A86.

- 19) Mettre en place un **plan de réduction du bruit** sur les 3 ans à venir sur les voiries départementales afin de contribuer à la lutte contre les pollutions sonores.

- 20) Co-élaborer un **plan ambitieux de lutte contre la pollution de l'air** à l'échelle de l'agglomération parisienne, en lien avec la Ville de Paris, les territoires et la future Métropole du Grand Paris.

- 21) Travailler à la **réalisation de nouvelles traversées de Seine cyclables et piétonnes**.

- 22) **Accélérer la réalisation des 19 itinéraires du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables** (SDIC) identifié comme étant prioritaires, avec :
 - ⌚ une **continuité des itinéraires cyclables** départementaux et leur mise en cohérence avec les réseaux municipaux, l'interconnexion cyclable vers les gares RER, RATP et de transports en commun en site propre.
 - ⌚ des **aménagements complémentaires sur les voiries départementales**, et l'accompagnement (sous forme de subventions et/ou de conseil) des projets des collectivités. Il s'agit de développer les jalonnements, les double-sens cyclables, les « sas vélos » aux feux, les abaissements de trottoirs (vues à zéro) ainsi que les « trottoirs traversants » pour piétons, de multiplier les parkings vélos (sécurisés si besoin), aux carrefours, aux stations de transports en commun et à proximité des collèges. Les logements sociaux dépendants du Conseil général seront équipés de locaux à vélo sécurisés.

 - ⌚ L'attribution de subventions du Conseil général aux aménagements de voirie des villes et des agglos conditionnée à la « cyclabilité » des projets.

- ⌚ **L'évaluation et la généralisation à tous les collèges du plan « Allons au collège autrement ».**
- ⌚ **Mise en place de Maisons du vélo** permettant aux Val-de-Marnais-es d'apprendre à faire du vélo et à réparer leurs vélos.

23) Exploiter les potentialités de la Seine et de la Marne pour **développer une réelle politique de transport fluvial des marchandises** et diminuer ainsi les norias de camion dans notre département.

24) Amorcer une réduction du nombre de créneaux autorisés à Orly.

2 Garantir l'égalité des chances au collège

Après les attentats qui ont endeuillé le début de l'année 2015, chacun-e est conscient-e de l'importance de l'école pour transmettre aux enfants des savoirs, des valeurs et des clés pour comprendre le monde dans lequel ils évoluent. Nous voulons faire des collèges des lieux d'épanouissement pour les élèves comme pour les personnels éducatifs, à même de garantir à chaque élève l'égalité des chances.

Les élu-es EELV travailleront pour :

- 25) **Redéfinir la carte scolaire de façon à privilégier les collèges de taille raisonnable** (400, 500 élèves) tout en préservant la mixité sociale, à favoriser les liens avec les écoles primaires et l'environnement local.
- 26) **Garantir des locaux de qualité et un fonctionnement équitable des collèges** avec des équipements sportifs proches, répondant aux besoins et ouverts sur l'extérieur.
- 27) **Mettre en place un budget participatif** géré par tous les acteurs (collégiens, personnels, parents d'élèves, élus locaux, associations) qui porterait à la fois sur les bâtiments, la vie interne et la vie du quartier, pour renforcer l'inclusion de toutes et tous, et la réussite éducative des collégien-nes.
- 28) Promouvoir la labellisation des collèges en éco collèges, faire évoluer les collèges vers une éco-construction permettant de compenser les pertes d'habitat de la faune sauvage (cavité, avancée de toitures, nichoir, hôtels à insectes). De tels aménagements fournissent d'excellents supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité. Lancer un **Plan départemental d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires**.
- 29) Favoriser l'apprentissage par les collégien-nes des techniques de **médiation**.
- 30) **Renforcer les actions de préventions pour lutter contre le mal-être et les violences dans les collèges**.

- 31) **Développer la restauration en circuits courts** dans les collèges, dans une logique de découverte de l'économie sociale et solidaire, de structuration des filières locales et régionales et de maintien des cuisines centrales dans les collèges. **Inciter à une consommation biologique, locale, moins carnée, de saison**, favorisant la découverte de goûts, de protéines vertes, de comestibles locaux... Organiser la formation des gestionnaires et équipes de cuisine.
- 32) **Garantir l'accès au repas de midi** à la cantine des collèges en faveur des élèves issus des familles démunies et surendettées.

3 Promouvoir des solidarités actives

Les politiques sociales sont les compétences principales du département : Revenu de Solidarité Active, plan gérontologique et Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, et les politiques d'accueil, d'accompagnement et d'insertion qui s'y rapportent. Le département organise également la protection de l'enfance en danger, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, et les collèges.

Les départements devront donc relever un double défi : tout à la fois assurer une protection à tous et toutes, et en priorité aux personnes les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur les initiatives citoyennes, et repenser profondément notre approche des politiques sociales. Il est nécessaire de redonner à chacun le pouvoir d'inventer des solutions afin d'agir pour influencer sur le fonctionnement global de la société.

Nos propositions :

- 33) **Les départements doivent s'adapter aux handicaps et non l'inverse. L'élaboration d'un agenda 22** pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides permettra de passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle, les bâtiments départementaux en étant l'exemple. La réduction du délai d'accès aux droits guidera l'amélioration nécessaire du fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.
- 34) **Initier une politique innovante en direction des personnes âgées**, avec :
- L'aide au maintien des seniors à leur domicile,
 - La prise en compte des questions de la dépendance et de la mobilité réduite dans l'aménagement des constructions.
 - La création de **maisons collectives autogérées**, et d'établissements pour les personnes âgées dépendantes.
 - **L'encouragement des initiatives citoyennes**, notamment au niveau des quartiers, qui souhaitent prendre en charge la question des seniors à l'échelle locale (famille d'accueil ; mise en lien entre volontaires et personnes âgées, etc.)
 - L'introduction de l'alimentation bio dans les maisons de retraite ainsi que pour les repas à domicile.
 - **Faire des maisons de retraite des lieux de sociabilité**, qui permettent aux seniors de continuer à « transmettre » et à construire du lien avec l'ensemble des générations : création d'établissements ouverts sur l'extérieur ; ouverture des structures d'hébergement des seniors sur la vie des quartiers via l'instauration d'un conseil des sages ; développement des solidarités et échanges

intergénérationnels (jumelages entre maisons de retraite et établissements scolaires, projets culturels, etc.) ; permettre aux seniors d'accueillir des étudiants à la recherche de logements en contrepartie d'une participation aux charges et/ou de services rendus.

- **Soutien à l'entourage familial de la personne âgée** en favorisant l'hébergement de courte durée, à la journée ou à la semaine.
- Aide à l'installation de **dispositifs de prévention des accidents domestiques** en adaptant l'habitat aux nouvelles technologies au service de l'autonomie type domotique lors des constructions.
- Déployer un effort de formation en faveur des bénévoles qui souhaitent accompagner les seniors.

35) **Les aidant/es : professionnaliser le formel et accompagner l'informel.**

Une véritable formation diplômante au service à la personne, avec de vraies perspectives de carrière, doit être proposée, y compris en formation continue, et un réel statut de l'aidant/e doit émerger, prenant en compte les aidant/es formel/les et informel/les.

36) **Garantir l'accès au droit commun des populations migrantes.**

Le département doit être le garant du respect des droits et de la dignité des personnes en accompagnant les familles en situation irrégulière, et en protégeant les mineur/es isolé/es étranger/es en leur assurant les mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux, notamment le droit à la scolarisation et l'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

37) **Une politique de l'enfance pour bien grandir.**

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la Caf et les communes. Donnons la priorité au développement des places en crèche, en favorisant la mixité sociale, le développement des produits de soin biologiques respectant la santé des enfants et la qualité de l'air intérieur par l'utilisation de mobiliers et de produits de consommation sans substances chimiques nocives.

- Aider les communes et les associations à **créer de nouvelles crèches et halte-garderies avec des éco-conditionnalités** : bâtiment HQE, alimentation bio dans la mesure du possible, jardin bio, réduction de la production de déchets (couches lavables, ...), etc.
- Contribuer à **réduire les pollutions à l'intérieur des crèches** par des évaluations régulières de la qualité de l'air (détecteurs de confinement ; purificateurs d'air) et l'utilisation de mobiliers et des produits de consommation sans substances chimiques nocives.
- Former le personnel des crèches aux pratiques écologiques.
- Promouvoir des crèches à horaires décalés et aux modes d'accueil diversifiés pour s'adapter aux nouveaux temps de travail des parents.
- Étendre le domaine de responsabilité des **conseils de crèche** pour associer davantage les parents à la vie des crèches.

38) **Le droit à la santé.**

- S'appuyer sur le pôle citoyen de cancer campus à Villejuif pour encourager une **politique de prévention, de dépistage et d'accompagnement des patients atteints de cancer.**
- Créer des **maisons du handicap**, centres de ressources mutualisés.

- Faire du Val-de-Marne un **territoire zéro pesticides** : animation d'une action volontaire associant les maraîchers, les paysans, les jardiniers particuliers, RFF et les collectivités territoriales vers l'interdiction des pesticides sur l'ensemble du département.
- Agir pour **protéger les Val-de-marnais-es contre les ondes et les antennes relais**.

4 Une politique de logement écologiste et solidaire

Le département est confronté comme toute la métropole à une situation gravissime : déficit de l'offre de logements accessibles, envolée des prix et des loyers, inégalités territoriales très fortes avec des concentrations excessives de populations précarisées dans certaines villes et un non respect de la loi SRU dans d'autres, un bâti ancien construit avant la crise pétrolière et qui induit de très lourdes charges de chauffage pour ses occupants conduisant également à l'aggravation environnementale par un rejet massif de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, nous mènerons une politique de logement écologique et solidaire par :

- 39) La **diversification de l'habitat social dans le département** en suscitant très fortement la construction de logement sociaux et aux loyers accessibles dans les villes SRU et à l'inverse la limitation de ces mêmes logements dans les villes qui en comptent plus de 50 %. La diversification et l'amélioration de l'offre sur chaque territoire doivent être la règle avec une priorité à des logements à loyers accessibles mais aussi répondant aux normes BBC d'isolation thermique.
- 40) La mise en place d'un **plan contre la précarité énergétique** avec un plan d'isolation thermique du logement ancien pour réduire les factures de chauffage et d'électricité.
- 41) **Construire de façon équitable sur tout le territoire des logements dédiés pour l'accueil des populations précaires** (foyers logements pour femmes victimes de violence, villages d'insertion pour ROMS et pour personnes sans domicile fixe, aires d'accueil pour les gens du voyage).
- 42) Conventions avec les propriétaires pour limiter les hausses de loyer et réhabiliter les logements anciens à relouer.
- 43) Un soutien à des initiatives innovantes de **logements partagés** entre anciens et étudiants, ou sous forme de **coopératives**.
- 44) **Une exigence accrue en matière de logement écologique** auprès de Valophis, l'office HLM du département, et l'ensemble des opérateurs publics.
- 45) **Diversifier l'habitat social** par la construction de logements en bois et en nouveaux matériaux en favorisant les coopératives d'habitants et les structures d'insertion.
- 46) Faire de **l'éradication du logement insalubre** une priorité du département
- 47) Pas d'expulsion sans relogement.

5 Les réponses écologiques à la crise économique

Partout dans le monde, le mode de développement libéral n'a engendré qu'épuisement des ressources naturelles, pollutions de tous genres, exclusion, violence et inégalités sociales. A l'échelle de notre département, il est temps d'entreprendre une réelle transformation écologique et solidaire de l'économie pour relancer l'emploi, participer à une distribution juste et équitable des richesses et initier un nouveau rapport au travail.

Pour une transformation écologique et solidaire de l'emploi dans le Val-de-Marne, les élu-es EELV agiront pour :

- 48) **Développer les éco-activités** qui constituent un important gisement d'emplois non délocalisables.
- 49) **Aider et protéger les emplois existants**, en soutenant leur conversion écologique et la création d'emplois écologiques de qualité.
- 50) **Encourager les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire**, qui créent des emplois locaux et contribuent à l'insertion de publics en difficulté.
- 51) **Développer les formations de qualification** pour doter les jeunes de compétences d'avenir et répondre aux demandes d'un marché vert de plus en plus croissant.
- 52) Proposer à tout demandeur d'emploi sans qualification et sans adresse mail des **points d'accès numériques**.
- 53) **Miser sur l'innovation en matière d'aménagement pour résoudre les difficultés de transport et la souffrance au travail** : créer des plates-formes ou des parcs d'activités professionnels où pourront se rendre les salarié-es afin de réduire le temps passé dans les transports.
- 54) S'appuyer sur le patrimoine départemental en matière d'eau pour **organiser une filière professionnelle autour des métiers de l'eau**.
- 55) **Refuser toute collaboration avec les banques qui travaillent** directement ou par filiales interposées **dans les paradis fiscaux**.
- 56) Mobiliser en faveur des Val-de-Marnais-es le fond régional de soutien à l'emploi pour **former 100 000 demandeurs d'emplois et accompagner 50 000 salarié-es licencié-es ou menacé-es**.

6 Plus d'autonomie, de responsabilités, de démocratie

Depuis toujours, l'autonomie, l'autogestion, la responsabilisation des citoyennes et des citoyens sont au cœur du projet social des écologistes. C'est pourquoi les élu-es EELV entendent agir pour soutenir les citoyen-nes à être acteurs de leurs propres vies et à mettre en commun leurs propres réponses aux questions sociales.

Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'AMAP, de régie de quartier, les élu-es d'Europe Ecologie – Les Verts agiront pour développer et valoriser ces expertises citoyennes :

- 57) **Encourager des formes d'organisation qui s'appuient sur l'autonomie et la mutualisation.** L'organisation en coopérative et la mise en réseau des initiatives seront au cœur de ces formes organisationnelles.
- 58) Offrir aux Val-de-Marnais-es les moyens qui leur permettent la **mise en commun des biens et des connaissances** : par exemple, promouvoir par le département des packages clé en main de sites Internet d'intérêts communs (ex. co-voiturage, organisation de gardes d'enfants, bricolage, jardinage, etc.) ; création de logiciels libres à disposition des collégiens, etc.
- 59) Aider les associations et groupements citoyens à disposer des moyens nécessaires pour exercer leur **droit d'alerte, d'expertise et de contrôle dans le domaine des nuisances environnementales et des licenciements économiques.**
- 60) **Favoriser et susciter les initiatives associatives, le développement de l'économie sociale et solidaire**, les régies de quartier, restaurants associatifs, épiceries solidaires, cigales, réorientation vers des projets sociaux et solidaires de l'aide aux initiatives des jeunes, composts collectifs et potagers associatifs de pied d'immeubles, portages de repas de qualité aux personnes âgées.
- 61) Sur la base d'appels à projets associatifs, **ouverture des parcs départementaux pour la réalisation et la gestion de jardins partagés et l'installation de coopératives maraîchères et bio** à l'exemple de ce qui se fait au Parc des Lilas.
- 62) Création d'un **fonds d'initiatives associatives diversifiées visant la réappropriation des espaces publics pour des projets conviviaux, artistiques, culturels, agricoles**, à des projets aussi variés que le gardiennage des cités ou la création de crèches associatives.
- 63) Actions pour la **régularisation des sans papiers** et mesures de solidarité pour **l'insertion des populations Roms.**
- 64) Mise en place d'un **plan égalité Homme Femme.**
- 65) **Aménagement dans le département d'un ou plusieurs lieux d'accueil et d'hébergement pour les femmes battues.**
- 66) Mise en place d'un **conseil général des résidents étrangers.**

7 Des réponses écologiques à la crise politique

Mettre les Val-de-Marnais-es au cœur de la décision politique : les Val-de-Marnais-es seront associé-es à tous les projets grâce à des processus d'information, de concertation et de démocratie participative : instauration de comités de suivi, charte avec les associations, etc.

- ➔ Nous serons des élus disponibles et proches des Val-de-Marnais-es grâce notamment à des permanences dans les quartiers et lieux publics.
- ➔ Nous porterons notre soutien aux luttes pour davantage de justice sociale, de services publics et un meilleur environnement.
- ➔ La co-élaboration sera au centre des relations avec les Val-de-Marnais-es, le contrôle citoyen des mandats sera encouragé par l'information, la transparence.
- ➔ Nous travaillerons à la mise en place d'un droit d'interpellation par la réunion de 10 000 signatures en incluant les jeunes de plus de 16 ans et les étrangers.
- ➔ Le Conseil général soutient de très nombreux projets portés par les communes ou les intercommunalités. Pour plus grande efficacité, nous proposerons des conventions entre le département et ces territoires qui intégreront comme conditions du partenariat des engagements, sociaux, démocratiques et environnementaux

8 Le droit à la culture

- 67) Encourager les cultures émergentes, les lieux alternatifs et les pratiques amateurs en accompagnant les acteurs dans leurs projets.
- 68) Encourager des lieux culturels de proximité permettant des passerelles entre pratiques professionnelles et amateurs.
- 69) Favoriser les interventions artistiques dans la rue, espace de diffusion « tout public », et soutenir la création d'un lieu de diffusion et de création des Arts de la rue qui rayonnerait sur l'ensemble du Val-de-Marne.
- 70) Favoriser un plus grand accès et une meilleure « circulation » des publics en coopération avec les équipements culturels et les spectacles soutenus par le Conseil général.
- 71) Développer les processus d'organisation d'événements et de communication écoresponsables.
- 72) Renforcer la présence artistique dans les collèges et soutenir les élèves dans leur démarche créative.